

Notre Société d'éducation

Autor(en): **Barbey, F.**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. —
Le numéro : 25 ct. — Annonces : 15 ct. la ligne de 5 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre**, professeur à l'École normale, **Hauterive-Posieux**. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey**, secrétaire scolaire, *Ecole du Bourg, Varis, Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg*.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Notre Société d'Education. — Billet de l'instituteur. — Une statistique intéressante. — Le Cercle d'études des instituteurs du V^{me} arrondissement (suite et fin). — Petite correspondance. — Partie pratique. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis.

Notre Société d'Education

Au moment où la Société d'éducation semble devoir entrer dans une nouvelle phase de son activité et de son développement, il paraît opportun de jeter un coup d'œil rétrospectif et de se rendre compte des services qu'elle a déjà rendus comme aussi de ceux qu'elle sera appelée à rendre encore dans l'avenir.

C'est sur les principes de l'école chrétienne qu'elle a été édiflée, il y a 50 ans bientôt. Les fondateurs, des hommes tels que M. le chanoine Schorderet, M. le chanoine Wicky, l'infatigable M. Horner, ont créé ce mouvement dans le but d'unir, dans un élan de défense commune des intérêts scolaires, les prêtres, les instituteurs et les amis de l'instruction populaire. Née à une époque de luttes religieuses et politiques, la Société d'éducation a poursuivi fidèlement la voie tracée par les initiateurs sans se départir jamais du but qui lui a été assigné.

On peut affirmer sans crainte de démenti que tous les progrès scolaires dont s'honore à juste titre le canton de Fribourg ont trouvé leur point de départ dans les assises de la Société d'éducation. Tour à tour, les méthodes d'enseignement, les stades de l'évolution des idées pédagogiques, les moyens d'éducation, les œuvres annexes de l'école ont fait l'objet des études approfondies et persévérantes des membres de la Société. On a dit parfois, bien à tort, que les discussions survenues dans les assemblées annuelles n'avaient qu'une consistance théorique et idéale : cette affirmation n'est certes pas exacte. Il est certain, au contraire, que l'enseignement à l'école primaire a pris son essor dans nos modestes et réconfortants congrès pédagogiques. Grâce à la vie intellectuelle et morale de notre Association, les pionniers de l'instruction ont gardé entre eux le contact et ont porté bien haut le drapeau, symbole du travail et de la fidélité à la religion et à la patrie. La Société pédagogique a présenté un autre avantage très appréciable, celui d'établir des relations entre les divers degrés de l'enseignement.

La vie calme, l'ère sereine et pacifique qui a marqué l'époque d'avant la guerre ont rendu moins tangible la nécessité d'une semblable organisation. Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que la Société d'éducation était plongée dans le sommeil le jour où la conflagration universelle a éclaté comme un tourbillon dévastateur, mais nous croyons pouvoir affirmer que l'infusion d'une vie nouvelle et mieux adaptée à des besoins nouveaux était devenue indispensable. Les sociétés, comme les individus, ne peuvent rester stationnaires et leur action finit par s'amoinrir si elles ne tendent sans cesse à leur perfectionnement.

Les circonstances produites par la période à jamais historique 1914-1919 ont imposé à notre Société une halte forcée. Cet arrêt a permis de mieux toucher du doigt les remaniements qui s'imposent.

Sous peu, l'assemblée générale aura à s'occuper de la revision des statuts. Ceux qui nous régissent depuis l'origine de notre groupement doivent être amplifiés et mis au niveau des temps modernes. Nous croyons utile d'attirer l'attention sur les dispositions nouvelles prévues par le projet à l'ordre du jour.

L'art. 1^{er}, définissant le but de la Société, a inscrit entre autres, dans son programme d'activité, la clause suivante : « travailler au bien général des instituteurs. » Ce point, précédemment controversé, est maintenant admis par tous ceux qui veulent sincèrement le développement de l'instruction populaire sous toutes ses formes. Le bien général des membres du corps enseignant n'est pas seulement leur prospérité morale et religieuse, mais c'est aussi leurs avantages matériels, c'est-à-dire une rémunération non seulement à peu près suffisante, mais encore assez élevée pour placer le maître d'école, l'éducateur de la jeunesse, dans le rang honorable qu'il doit occuper selon le milieu où il est appelé à vivre.

L'administration de la Société sera rendue plus féconde grâce à l'art. 7 des nouveaux statuts qui prévoit un comité élu pour 4 ans et, par le fait, un bureau plus stable et plus complètement responsable d'une gestion sérieuse et d'une activité marquante. Ajoutons que l'organisation de l'assemblée annuelle n'aura nullement à en souffrir; il importe d'ailleurs de ne pas sacrifier le principal à l'accessoire.

Dans le même ordre d'idées, l'art. 11 réserve au Comité de rédaction de l'organe pédagogique une plus grande responsabilité et des obligations plus positives.

Voici encore une innovation qui demandera de chaque sociétaire un léger sacrifice annuel : il est prévu le paiement d'une modique finance de 1 fr. en sus du prix de l'abonnement au *Bulletin*. Pas un membre de la Société, nous en avons la persuasion, n'hésitera à fournir cette minime contribution dont l'heureux effet sera d'assurer, avec le subside de l'Etat, la situation de la caisse. Celle-ci, mieux alimentée, pourra rendre plus de services et permettra de prendre plus d'initiatives.

Telles sont, en substance, les principales modifications proposées. Elles ne sont pas nombreuses, il est vrai, mais de nature à rehausser la mission d'une association qui a plus que jamais sa raison d'être à l'heure où toutes les forces morales d'une nation doivent s'unir pour soutenir le bon combat. Si notre Société a subi momentanément une crise provoquée avant tout par la dureté des temps, elle va maintenant se remettre à l'œuvre et poursuivre dans un sens encore plus large sa bienfaisante activité. Il importe pour cela que tous les éléments qui la composent marchent à l'unisson mus par des sentiments de concorde et apportent vers le but commun, soit les progrès de l'école chrétienne sous toutes ses formes, le concours de leur travail et de leur bonne volonté. Ainsi la Société d'éducation sera plus prospère que jamais et correspondra toujours mieux au noble idéal qui a inspiré l'action de ses généreux fondateurs.

F. BARBEY.

Billet de l'instituteur

Un immense soupir de soulagement a accueilli, le 11 novembre dernier, la signature de l'armistice. La guerre enfin était terminée, l'effroyable tuerie allait cesser ! Et chacun de se féliciter et de se réjouir d'avoir échappé au cataclysme.

La Suisse est sortie indemne de l'ouragan de fer et de feu qui l'enveloppait. L'îlot a bien ressenti quelques convulsions, mais les flots en furie ne l'ont point submergé.

Maintenant que le rameau d'olivier va reflourir, notre peuple